

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMIATTE

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt février à 20 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire.

Présents : Evelyne FADDI, Nicole VIDAL, Jérôme ROUDET, Chantal PICARD, Marie-José MAUREL, Philippe BESSIOUD, Corinne JACONO, Pascal PRADES.

Représentés : Didier DARASSE représenté par Evelyne FADDI, Olivier DOMINGUEZ représenté par Jérôme ROUDET, Pascale MAUREL représentée par Chantal PICARD.

Absents : Frédéric MOLIERES, Micheline ALLETRU, Julien VAGLIENTI, Magali BRET.

Secrétaire de séance : Jérôme ROUDET

Est arrivée en cours de séance, à 21h35, Madame Pascale MAUREL, au cours des questions diverses.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 8

Procurations : 3

Quorum : 8

### Ordre du jour :

- Restauration des berges du lac St Charles – demande de subvention à l'Etat et au Département
- Avis du conseil municipal sur le permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à la Nougarède
- Questions et informations diverses

Le **quorum étant atteint**, le Conseil municipal est ouvert sous la présidence de Madame le Maire.

### **EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

#### **RESTAURATION DES BERGES DU LAC ST CHARLES - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL**

**Madame le Maire** expose au Conseil Municipal qu'il a été constaté une érosion des berges sur le grand lac du plan d'eau St Charles, à proximité directe du chemin de promenade. La commune a bénéficié de l'expertise technique de la Fédération Départementale de Pêche pour

*Commune de DAMIATTE (Tarn)  
Séance du 20 février 2025*

envisager des solutions et des mesures de gestion pour canaliser cette problématique. Les berges sont fragilisées, il est nécessaire de les stabiliser et les restaurer et ce d'autant qu'elles sont proches du sentier piétonnier.

Elle présente les devis recueillis pour le renforcement et la re végétalisation des berges dont le montant total s'élève à 77 035.60 € HT.

**Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 77 035.60 € HT.
- DECIDE de solliciter auprès de l'Etat et au titre de la Dotation à l'Investissement Local, une subvention pour la réalisation des travaux suivants :

Nature des travaux : restauration des berges du lac St Charles,

Coût prévisionnel : 77 035.60 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Subvention de l'Etat - DSIL : 23 110.68 €, soit 30%

Subvention du Département : 19 258.90 €, soit 25%

**RESTAURATION DES BERGES DU LAC ST CHARLES - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

**Madame le Maire** expose au Conseil Municipal qu'il a été constaté une érosion des berges sur le grand lac du plan d'eau St Charles, à proximité directe du chemin de promenade. La commune a bénéficié de l'expertise technique de la Fédération Départementale de Pêche pour envisager des solutions et des mesures de gestion pour canaliser cette problématique. Les berges sont fragilisées, il est nécessaire de les stabiliser et les restaurer et ce d'autant qu'elles sont proches du sentier piétonnier.

Elle présente les devis recueillis pour le renforcement et la re végétalisation des berges dont le montant total s'élève à 77 035.60 € HT.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 77 035.60 € HT.
- DECIDE de solliciter auprès du Département une subvention pour la réalisation des travaux suivants :

Nature des travaux : restauration des berges du lac St Charles,

Coût prévisionnel : 77 035.60 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Subvention du Département :	19 258.90 €, soit 25%
Subvention de l'Etat - DSIL :	23 110.68 €, soit 30%

- S'ENGAGEL vis-à-vis du Département :

1. À ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée,
2. À commencer l'exécution dans un délai maximum d'un an suivant la date de la décision de subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention,
3. À inscrire, dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention départementale, les crédits correspondants à sa participation au financement du projet,
4. À informer le Département de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas, et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, le bénéficiaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par le Département.
5. À faire mention sur tout support ou manifestation de la participation du Département

## EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES ROSIERS

**Madame le Maire** indique au Conseil Municipal que le SDET a programmé et prend en charge des travaux de sécurisation du réseau électrique rue des Rosiers. Le SDET demande si la commune souhaiterait profiter de ces travaux de sécurisation pour réaliser l'enfouissement du réseau d'éclairage public et du réseau téléphone. Le coût à la charge de la commune pour le réseau télécom est de 17 000 €. En ce qui concerne l'éclairage public, le SDET a fait trois propositions : réseau aérien – réseau aérien et luminaire led – réseau enterré et luminaire led.

**Madame PICARD** remarque qu'il y a actuellement 4 points lumineux et que la proposition en compte 5. Elle suggère d'installer le même type de mâts que dans le reste du village.

**Madame le Maire** explique que c'est en raison de la distance à respecter entre chaque point lumineux.

**Madame PICARD** précise que c'est un des derniers secteurs encore éclairé au sodium et interroge Madame le Maire sur la rénovation de l'éclairage public situé à Boulibou.

**Madame le Maire** précise que l'installation de led Résidence Boulibou sera englobée dans le programme intracting du SDET. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer que les travaux rue des Rosiers et leur prise en charge par la commune à hauteur de 40 000 € (réseau télécom et éclairage public). Elle précise que le programme serait réalisé en 2026.

**Le Conseil Municipal**, considérant l'intérêt d'enfouir tous les réseaux et de réaliser les travaux concomitamment avec l'intervention du SDET pour la sécurisation du réseau électrique, à l'unanimité, donne son accord de principe pour réaliser l'opération.

## **REGLEMENT INTERIEUR VESTIAIRES DU REC – SALLE PONTIER**

**Madame le Maire** indique au Conseil Municipal qu'elle a reçu des représentants des clubs de foot, de la Pétanque Damiattoise et de l'association Arts Martiaux en Pays d'Agout pour leur présenter un projet de règlement et de convention pour l'utilisation des vestiaires du Rec et de la salle Pontier. Suite à la réunion où quelques modifications ont été demandées, elle a organisé une visite des vestiaires du Rec. Elle a été questionnée sur les WC pour personnes à mobilité réduite et a indiqué qu'il fallait répondre aux normes des établissements recevant du public.

**Madame PICARD** rappelle que les vestiaires du Rec ne sont pas exclusivement réservés aux footballeurs.

**Madame le Maire** précise que le district va prochainement vérifier la conformité des nouveaux vestiaires. Ce contrôle est requis avant le versement de l'aide du FAFA.

## **MAISON MEDICALE**

**Madame le Maire** annonce au Conseil Municipal que le Département vient de notifier le montant de la subvention qu'il accorde à la commune pour la construction de la maison médicale. Le montant de la subvention est de 64 999 €, soit 25 % du montant des travaux, déduction faite de 10 ans de loyer, ou 17.5 % du montant total des travaux.

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal qu'elle a pris contact avec la société CETERIS Médical pour la recherche d'un nouveau médecin généraliste. Ce cabinet a des collaborateurs en Espagne, en Allemagne, au Portugal et en Roumanie. Cette société ne peut garantir de délai pour trouver un médecin. A destination des médecins, la commune doit rédiger une présentation de Damiatte pour mettre en exergue l'attractivité du territoire. Madame le Maire précise encore que Ceteris Médical n'impose pas l'exclusivité. La prestation de CETERIS s'élèverait à 15 000 €.

**Madame PICARD** suggère de solliciter d'autres sociétés qui proposent ce type de service ou encore la faculté de médecine.

## PROJET PHOTOVOLTAIQUE A LA NOUGAREDE

**Madame le Maire** rappelle à l'assemblée le projet de centrale photovoltaïque au sol déposé par la société A & P SPV6 (AEDES Energie) au lieu-dit la Nougarède. Dans le cadre de la procédure, le Conseil Municipal peut émettre un avis sur le permis de construire. Les pièces du dossier avaient été envoyées avec la note de synthèse de la séance.

**Le Conseil Municipal**, après débat, n'émet pas de réserves, ni d'observation sur le projet.

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal qu'à ce jour elle n'a pas obtenu de réponse quant à la compensation agricole.

**Monsieur ROUDET** souligne que les terrains concernés par ce projet sont envahis de broussailles et que cela pourrait présenter un risque cet été.

**Madame PICARD** suggère de faire un rappel des obligations de débroussaillage au propriétaire.

## QUESTIONS DIVERSES

### VITESSE DANS LA TRAVERSEE DU VILLAGE

**Madame le Maire** rappelle que Monsieur BESSIOUD avait fait passer un article de presse sur des silhouettes de gendarmes disposées au bord des routes par des communes dans le nord de la France pour diminuer la vitesse. Il proposait de faire de même route de Graulhet suite à la requête d'une riveraine de cette voie.

**Madame le Maire** s'est renseignée auprès de la communauté de brigades de gendarmerie. Ce dispositif est interdit. Elle a contacté les services route du Département pour bénéficier de l'ingénierie. Le Département a proposé d'installer un dispositif de comptage des véhicules et mesure de vitesse route de Graulhet. Cela permettra de se rendre compte de la réalité de la situation et de déterminer les mesures qui pourraient être envisagées.

### MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLUi

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que la CC Lautrécois Pays d'Agout vient de prescrire une modification simplifiée du PLUi. Pour ouvrir à l'urbanisation des zones à Brousse et Venès, intégrer un STECAL sur St Julien du Puy, supprimer des emplacements réservés, identifier des bâtiments pouvant changer de destination, corriger des erreurs matérielles et mettre à jour les annexes du PLUi.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 20 février 2025*

**Madame PICARD** relève qu'il n'est pas question dans cette procédure de la situation de la carrière d'en Sèverac.

**Madame le Maire** répond qu'effectivement la carrière d'en Sèverac était identifiée sur le PLU de Damiatte et qu'il avait été fait la demande dès le début de la procédure pour qu'elle soit intégrée dans le PLUi. Les services de l'Etat avaient alors indiqué qu'il n'y avait pas lieu d'identifier la carrière qui de fait est classée en zone A au PLUi. Au vu du règlement et du zonage du PLUi, la société EDILIANS a adressé un courrier à la commune et à la CCLPA pour que le zonage soit modifié pour la carrière d'en Sèverac.

**Madame PICARD** souligne qu'il y a urgence à intervenir car cela concerne une entreprise de la commune et que l'incidence est plus importante qu'une erreur matérielle.

**Madame le Maire** confirme que la demande d'Edilians sera examinée dans le cadre d'une modification du PLUi.

Elle précise que lors de l'enquête publique organisée par la CCLPA dans le cadre de la modification simplifiée du PLUi, 4 observations ont été enregistrées et concernent des personnes qui s'opposent au projet de centrales photovoltaïques.

## **REUNIONS CCLPA**

**Madame le Maire** indique à l'assemblée que lors du dernier conseil de communauté, il a été voté l'augmentation des tarifs de l'aire de camping-car d'Aquaval. Aujourd'hui fixés à 8€ pour 24H, et après avoir examiné les tarifs applicables aux alentours, le tarif est porté à 12€/24H.

**Madame PICARD** estime que cette tarification se justifie par rapport aux frais d'entretien.

**Monsieur ROUDET** précise que souvent les tarifs varient selon les saisons.

**Madame le Maire** informe l'assemblée que le conseil de communauté a voté un fonds de concours de 250 000 € en faveur de la commune de Lautrec pour participer au financement d'une salle multi culturelle et la modification du plan de financement du projet de création d'un pôle santé à Lautrec avec une participation de la commune de Lautrec de 250 000 €.

## **SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE**

**Madame le Maire** demande aux élus s'ils ont pu prendre connaissance du rapport de la simulation thermique dynamique réalisée à l'école.

**Madame PICARD** a relevé des préconisations et interroge Madame le Maire pour savoir qui pourrait fournir un devis pour la mise en place d'une ventilation avec free cooling.

**Madame le Maire** pense contacter un électricien. Elle indique que le problème de surchauffe est essentiellement dû à un manque de renouvellement d'air dans la totalité du bâtiment et plus particulièrement au niveau des classes du primaire et du réfectoire. La solution n'est pas la climatisation mais l'ajout de brasseurs d'air. Il est également proposé de peindre en blanc le toit terrasse de la maternelle.

Elle va prendre contact avec la cheffe de projet Villages d'Avenir pour avancer sur ce dossier.

**Madame PICARD** suggère de réunir des devis selon ce qui est préconisé dans la simulation thermique dynamique et de déposer des demandes de subvention afin que le conseil municipal puisse se prononcer sur la réalisation.

**Madame le Maire** indique que le dossier sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance et qu'elle sera présente au conseil d'école du 18 mars.

## VESTIAIRES DU REC

**Monsieur BESSIOUD** demande si les travaux des vestiaires du Rec sont terminés.

**Madame le Maire** précise qu'il reste à réaliser la peinture des poteaux, la signalétique, la matérialisation du stationnement pour les personnes à mobilité réduite et la vitrophanie. Par ailleurs, elle explique qu'elle a réuni des devis pour l'acquisition d'une autolaveuse pour faciliter l'entretien des vestiaires dont le sol est antidérapant. L'usage de la serpillière n'est pas possible et le lavage au karcher dégrade rapidement les menuiseries. Les propositions varient de 1 500 à 6 000 €. Plusieurs sociétés vont venir faire une démonstration du matériel.

## ORGANISATION DU CARNAVAL LE 29 MARS

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que l'association Damiatte en Collectif organise un carnaval avec défilé de chars le 29 mars prochain. Elle a pris des mesures pour le stationnement et la circulation des véhicules pour permettre le déroulement de la manifestation dans les meilleures conditions. Le carnaval se terminera par une soirée organisée à la salle des fêtes.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22H15.

Evelyne FADDI

Maire



Jérôme ROUDET

Secrétaire de Séance



*Commune de DAMIATTE (Tarn)  
Séance du 20 février 2025*

